Image not found or type unknown

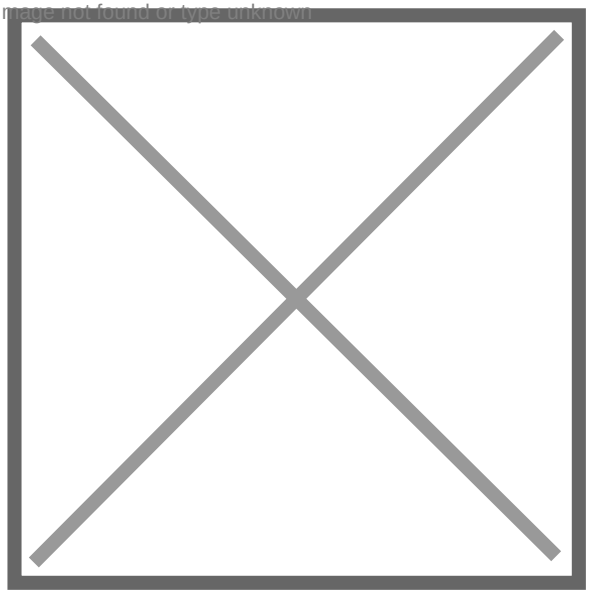

Prud'hommes vs prud'hommes

Par **mojo**, le **14/01/2009** à **15:08**

bonjour à toutes et à tous,
je poste ici dans l'espoir de quelque conseils et éclaircissements sur ma situation:

voilà, je travaille en cdi depuis 8 mois dans une entreprise de btp d'une douzaine d'ouvriers. déjà en décembre nos fournisseurs ne nous approvisionnaient plus faute de ne pas avoir été payés. ensuite un commis d'huissier est passé au bureau (beaucoup d'entre nous étaient présent ce jour là) à propos de l'ursaff impayé.
j'en ignore le montant exacte mais la somme serait très importante.
arrive les vacances (deux semaines). deux jours apres (la veille de noel), je m'aperçois stupefait que ma paye de novembre a été débitée de mon compte pour cheque impayé. j'en informe aussitot mon patron, qui, de bonne foi semble t-il, m'assure faire le nécessaire pour corriger le probleme. dans le meme temps je me renseigne aupres de mes collegues, et il s'avère que nous sommes deux dans ce cas. rapidement ce dernier semble indemnisé tandis qu'il me faut attendre la deuxième semaine de janvier pour voir enfin la somme sur mon compte...
entre temps à la veille de la reprise j'appprend que 8 de mes collègues seraient en phase de licenciement économique... et qu'il n'y a pas de reprise!!
et celà sans aucune précision particulière. simplement un sms du "bras droit" du patron signifiant que la reprise est reportée. puis reportée encore le lendemain pour cause de "neige". à ce jour je n'ai toujours pas retravaillé.
2 jours plus tard mon compte est à nouveau débité pour chèque impayé!
je tente de joindre le patron, qui désormais filtre les appels et me donne plusieurs rendez vous qu'il repoussera pour finallement ne jamais tenir.
excédé par son mutisme, je décide de constituer un dossier aux prud'hommes. j'apprend qu'une partie de mes collègues "licenciés" m'ont déjà précédés.(pas de paye pour decembre/pas de congés payés).

à l'heure actuelle toutes sortent d'infos plus ou moins fiables circulent:
averti de la mise aux prud'hommes le patron aurait décidé de ne pas nous payés avant cette date. est-ce judicieux?
plus grave encore il aurait lui aussi porter plainte aux prud'hommes pour non-reprise du travail par les employés?!? est-ce vraiment viable?

il faut savoir aussi que des mésactions ont été commmise à son encontre comme rayures de camion ou menaces. Celà ne risque t il pas de porter prejudice à ceux qui n'y sont pour rien?

désolé pour le roman, et merci d'avance pour vos réponses eventuelles.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés